

### ORDRE DU JOUR

#### 1. Budget. (vote)

. Budget rectificatif n°2 2022.

. Budget initial 2023.

. Tarifs 2023 (restauration, hébergement, prestation de service ...).

#### 2. Modalités de contrôle de connaissance 2022/2023 - Rectificatif. (vote)

. Parcours PE.

. Parcours PE bilingue occitan.

### MEMBRES PRESENTS

**Membres présents (13)** : BADORC Nathalie, GUILLEN Frédéric, JEUNIER Benoît, LARROUY Dominique, MADAR Georges, MARTIN Emmanuelle, MAUMON Nathalie, O'CONNELL A-Marie, PERIES Daniel, RATTAT A-Claire, SAINT MICHEL Marie, SAINT GIRONS Bernard, TREMEAU Damien.

**Procurations (7)** : ALLEMAND Frédéric à MAUMON Nathalie, GARNIER Emmanuelle à SAINT GIRONS Bernard, KPODAR J-Luc à MARTIN Emmanuelle, MARTIN Franck à MADAR Georges, PORTOLES Rodolphe à RATTAT A-Claire, SEYES Mathieu à BADORC Nathalie, XUEREB Catherine à SAINT GIRONS Bernard.

**Invité.e.s permanents à titre consultatif** : CAMALET Annick, DUVIGNAU Karine, GILBERT Françoise, GOBBE MEVELLEC Euriel, JESSEL Nadine, LARRE Françoise, LAVERDET Christine, MORALES Yves, ROBERT Claire.

**Excusés** : RENNER Marc ; MORALES Yves

**Secrétaire de séance** : BATONNEAU Blandine

*En ouverture de séance Bernard SAINT GIRONS a une pensée particulière pour Samuel Paty assassiné il y a précisément aujourd'hui deux ans. Il est mort pour défendre les valeurs de la laïcité et de la République. Il faut faire en sorte qu'il soit un exemple inspirant pour les futurs formés qui auront en charge la formation de nos enfants et petits-enfants. L'institut a déjà honoré sa mémoire en donnant son nom à l'amphithéâtre du site St Agne à la suite du vote unanime du Conseil.*

Le président de séance liste les procurations et précise que la Présidente de l'UT2J qui lui a donné procuration ne souhaite pas prendre part au débat sur le point budget afin de ne pas préempter le vote du conseil d'administration de l'université.

#### **ACTUALITES NATIONALES :**

- 1/ CNESER du 11/10/2022

Etait inscrit à l'ODJ l'approbation des statuts de l'établissement expérimental Université de Toulouse (COMUE).

Les statuts ont recueillis 11 voix « pour », 12 « contre » et 9 « abstentions ». Le CNESER ayant un rôle consultatif, le décret paraîtra prochainement pour que l'établissement public expérimental de l'université de Toulouse puisse être créé officiellement au 01/01/2023. Il appartiendra à l'administrateur provisoire de mettre en place les nouveaux statuts et les nouvelles instances. Il y a déjà des débats autour des sujets d'organisation des pôles de recherche et des pôles de formation.

- 2/ R-Inspé

La ministre Sylvie Retailleau a rencontré le R-Inspé. Elle a rendu hommage au travail accompli par les équipes des Inspé pour la mise en œuvre des réformes successives dans des conditions rendues inconfortables par la parution tardive des textes. Un débat de fond sur la formation des professeurs des écoles a suivi. Deux axes forts à retenir : 1/ la formation de l'ensemble des enseignants doit être une formation universitaire adossée à la recherche. 2/ C'est par la voie du master que doivent être recrutés l'ensemble des professeurs mais un continuum est à construire dès la licence comme observé dans d'autres pays européens. Il convient de prendre appui sur l'existant qui offre de vraies possibilités d'évolution sans tout bouleverser pour autant.

#### **POINT 1- BUDGET**

- **Budget rectificatif n°2 2022. (vote)**

*Volet recettes*

C. ROBERT : Le BR proposé est une rectification à la hausse : 351 244 euros qui s'explique en grande partie par une augmentation des droits d'inscription qui s'ajustent à la réalité de l'année civile. 155 000 euros de plus par rapport au prévisionnel.

Inscription en ligne II des recettes de la subvention à venir de l'Etat (1600 euros X 342 étudiants inscrits en DU) : 182 000 euros. Quelques diminutions de recettes notamment pour le colloque Copirelem (- 8000 euros en recettes/ - 8 000 euros en dépenses) ; petite recette de 1000 euros dans le cadre d'une convention de la médiathèque avec le Grand Auch ; un ajustement de la recette de restauration/hébergements du site Croix de Pierre de 30 000 euros.

Augmentation des ressources propres à dépenser de 359 926 euros auxquelles il faut retrancher une reprise d'amortissement de 8 682 euros.

*. Volet dépenses*

351 244 euros à ventiler. Les lignes budgétaires doivent être ajustées en fonction de leur consommation afin de ne pas laisser des reliquats de crédits.

Abondement de la ligne V pour les sites toulousains et départementaux qui correspond aux dépenses de fluides et aux projets de renouvellement de matériels, équipement de la médiathèque rénovée du site Croix de Pierre.

Ajustement pour 11 500 euros des crédits pédagogiques des mentions.

Les recettes DIU ne sont pas ventilées car non réceptionnées à ce jour.

Ajustement au vue des reliquats des crédits du CHM, des relations internationales, de la recherche (- 38 000 euros). Ces ajustements permettent d'abonder les crédits de la documentation du site croix de Pierre à hauteur de 190 000 euros. Le devis du mobilier de la médiathèque ramené à 118 534 euros ce jour permettra le basculement de crédits sur les sites toulousains pour les projets et les fluides, sur les sites départementaux pour l'achat de matériel et d'ouvrages pour la bibliothèque du site d'Auch suite au départ de Canopé, pour l'achat d'équipement pour le site de Montauban. Diminution de l'enveloppe des frais de déplacement de 60 000 euros. La réserve de précaution a aussi été ventilée et utilisée pour abonder la charge d'amortissement.

**VOTE : Unanimité  
moins 1NPPV**

**• Budget initial 2023. (vote) .**

C. ROBERT : Dans la lettre de cadrage de l'Université notre attention a été attirée sur les variables à la hausse du budget : coût de l'énergie (chauffage, électricité) et les postes papier, maintenance et entretien.

Le budget 2023 doit prendre en compte les dépenses incompressibles des sites et le nouveau financement qui nous arrive du ministère dans le cadre de l'accueil des fonctionnaires stagiaires non issus des masters meef (1600 euros/étudiant). Cette somme est considérable et se traduit principalement par de la masse salariale.

*. Volet recettes*

Ligne I : maintien des ressources communes 2 718 000 euros ; participation forfaitaire aux ressources commune de 82 000 euros.

Ligne II : augmentation des ressources propres 1 306 942 euros ; prévision des droits d'inscriptions revue à la hausse (422 582 euros). Subvention Etat pour les DIU, recette des 2/3 : 364 800 euros ; Subvention du Rectorat pour les épreuves du CAPLP à Tarbes : 19 000 euros ; subvention annuelle récurrente du Conseil départemental du Gers : 33 000 euros (seule collectivité qui participe aux dépenses de fonctionnement). Le poste conventions réajusté à la baisse à 222 500 euros. Le poste restauration hébergement est en augmentation suite à une hausse de fréquentation après la période post covid : 157 860 euros.

Poste autres recettes, la ligne location de salles est en augmentation : 21 400 euros (reprise après la période post covid). La baisse de la ligne « autres recettes » est sans impact. Elle correspond au départ de l'atelier de productique inter établissements du site de Rangueil (halle technologique) auquel nous facturions les fluides. Les reprises d'amortissement sont ramenées à 25 000 euros. Recettes prévues : 4 049 942 euros.

*. Volet dépenses*

L'enjeu est de gérer l'augmentation des fluides. La proposition est de diminuer les postes qui ont des reliquats cette année de 10%. Ces 10% sont reportés sur le fonctionnement des sites toulousains. Pas de réserve de précaution sur ce budget. La subvention liée à la formation DIU est ventilée essentiellement en masse salariale, un peu dans les mentions et dans les frais de déplacement (visite des stagiaires DIU).

N. MAUMON note que l'estimation à la hausse des dépenses (100 000 euros) pour couvrir la hausse de l'inflation et des fluides a pour répercussion une baisse de 10 % sur les différents postes de dépense. Cette baisse de 10 % impacte directement les étudiants et les formateurs et a une incidence sur les aides pédagogiques qui peuvent leurs être fournies (achat d'ouvrages, outils pédagogiques, frais de déplacement ...).

Pourquoi devons-nous en tant que fonctionnaires subir ces baisses de budget : après une période de travail dans des conditions déplorables on nous demande encore de faire des efforts.

G. MADAR souhaite avoir confirmation que ce budget ne prend pas en compte les fonctionnaires stagiaires dont le nombre est inconnu qui seront à la rentrée 2023 sous le statut DU.

C. ROBERT confirme. Le 1/3 de la subvention devrait nous parvenir avant la fin de l'année sur la base des effectifs actuels et ensuite les 2/3.

B. SAINT GIRONS précise à N. MAUMON les éléments suivants : 1/ le budget initial repose sur des prévisions de recettes à un moment où le PLF 2023 est encore en discussion notamment sur le sujet de la prise en charge par l'Etat de l'augmentation du coût de l'énergie. Ces points seront clarifiés et pris en compte dans le BR1 2023 . Il s'agit d'un volet prévisionnel qui fait l'objet ensuite de rectifications. Dans ce budget initial une des préoccupations a été la stabilité voire l'augmentation du volet social (aides aux étudiants) qui est « intouchable ». L'exercice 2023 s'annonce pour différentes raisons difficile, il faut être vigilant à ce que les plus démunis n'en subissent pas l'impact.

C. ROBERT ajoute que l'université est en dialogue avec le ministère sur l'augmentation du coût des fluides et leurs impacts. Si une compensation de l'inflation était obtenue l'université envisagerait d'en faire profiter les composantes qui ont à leur charges les fluides.

N. MAUMON note qu'il s'agit toujours d'un prévisionnel, tout dépendra du retour de la PLF et du dialogue de l'université. Elle précise que si des élus ne vont pas dans le sens du vote de ce budget, c'est pour marquer un désaccord : ces hausses n'ont pas à se répercuter sur le budget de l'université au détriment des étudiants et des formateurs.

B. SAINT GIRONS entend la position de principe et précise que la phase d'administration provisoire à venir de l'université nous oblige à arrêter le budget plus tôt que de coutume. Nous devons tenir compte des contraintes institutionnelles. Le débat budgétaire aurait été plus avancé pour le Conseil prévu le 27/10 et les réponses plus précises qu'aujourd'hui.

C. ROBERT ajoute que si on fait le constat de la consommation des crédits à ce jour, cette prévision ne remet pas du tout en question les crédits consommés de cette année.

K. DUVIGNAU s'inquiète de ce budget réduit en raison d'une situation nationale particulière qui pourrait être reconduite l'année prochaine.

B. SAINT GIRONS rappelle que ce budget intervenant alors que le PLF n'est pas arrêté est établi à partir du budget écoulé avec des précautions pour les lignes incompressibles. La loi de finance 2023 sera ensuite intégrée dans ce budget.

*B. SAINT GIRONS salut l'arrivée de Daniel PERIES, proviseur du Lycée Bellevue, membre du Conseil à compter de ce jour, au titre des personnalités extérieures désignées par le Conseil (désignation lors de la séance du 14/09/2022).*

Le Budget initial 2023 est mis au vote.

**VOTE : 15 POUR / 4 CONTRE /  
1 NPPV**

• **Tarifs 2023 (restauration, hébergement, prestation de service ...). (vote)**

C. ROBERT, concernant les tarifs de restauration la proposition est de maintenir le « tarif étudiants » (3,30 euros). Il s'agit du tarif appliqué par le Crous. Proposition du tarif à 1 euro pour les étudiants boursiers. Pour les usagers DIU et les professeurs inscrits en formation le tarif proposé est en augmentation (6,80 euros) par référence au tarif du crous (7,50 euros). Étant inscrits à l'Inspé la TVA ne pèse pas sur ce tarif calculé au plus juste.

Concernant le tarif pour les « personnels EN et ESR », alignement sur le tarif du crous (8,05 euros), le SCASC d'UT2J prenant en charge une partie en fonction de l'indice. A noter : tarif similaire pour le campus de l'UT2J, le site St Agne, le site Croix de Pierre et le site de Rodez.

Concernant le tarif « extérieurs », il passe à 9 euros (crous 9,75 euros). Les prestations complémentaires sont ajustées à la hausse, alignées sur le prix du crous. Hébergement des sites Rodez et Tarbes : tarifs revus à la hausse. Les prestations de service sont augmentées de 10%. Restaurant d'application : ajustement à la hausse. Tarifs de photocopies et impressions : tarif inchangé. Les tarifs de reprographie du site Rangueil sont augmentés de 1 centime.

N. MAUMON remercie pour le maintien du tarif étudiants et le tarif à 1 euro. Néanmoins, elle constate une augmentation de 24 % sur le tarif des stagiaires, de 22 % pour le tarif des autres personnels (Tempa) et de 11% pour l'hébergement. Cette augmentation est justifiée par l'inflation mais elle regrette le manque de palliation sur le budget.

B. SAINT GIRONS entend et précise que les étudiants ne subissent pas ce réajustement.

G. MADAR s'interroge sur la réduction des quantités sur le site Croix de Pierre qui sont désormais inférieures aux quantités crous.

A. CAMALET confirme que les étudiants ont adressé un mail le 30 septembre listant des problèmes de restauration notamment l'allègement des portions et la suppression de la formule végétarienne.

C. ROBERT indique que la formule végétarienne n'a pas été supprimée mais il n'est plus possible de prendre un dessert ou une entrée en plus. Le restaurant du site Croix de Pierre a été précurseur pour la formule végétarienne. Dans les restaurants du crous cette formule ne donne pas la possibilité de prendre une entrée ou un dessert en plus. Elle précise que le budget de l'Inspé n'alimente pas le budget restauration/hébergement. C'est un service annexe qui doit fonctionner de façon autonome alors que ce service est la vocation du crous.

G. MADAR indique que des réponses ont été apportées aux étudiants, ils peuvent notamment demander du « rab ». Une information par mail a été faite dans ce sens à tous les étudiants du site par la mention.

B. SAINT GIRONS revient sur le tableau du budget qui a été présenté et qui montre bien que les hausses ne sont pas répercutées sur la ligne hébergement-restauration. Il souligne le maintien du repas à 1 euro en faveur des étudiants. Le souci partagé de la restauration des étudiants a bien été pris en compte.

**VOTE : 15 POUR / 4 CONTRE  
1 NPPV**

**POINT 2 – MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCE 2022/2023 – RECTIFICATIF. (VOTE)**

Il s'agit d'une demande de rectification des MCC qui ont été votées le 7 juillet dernier et qui concerne uniquement la mention 1<sup>er</sup> degré (parcours général et parcours bilingue occitan).

- **Parcours PE**
- **Parcours PE bilingue occitan.**

1<sup>er</sup> modification

La modification porte sur l'UE 710 qui est la première UE de culture commune pour les étudiants inscrits en master 1. C'est une UE composite comme la plupart des UE du master MEEF PE : à l'intérieur d'une UE il y a plusieurs enseignements et donc plusieurs évaluations. Dans le tableau voté lors de la séance du 07/07/2022 ne figurait que l'évaluation qui concerne la culture commune et pas celle du stage.

Proposition de rectification : ajout de l'évaluation stage pour l'UE 710 (donc 2 épreuves) pour le parcours général. Les 2 parcours auront donc 2 épreuves. Pour que cela ne soit pas préjudiciable aux étudiants puisque ces MCC avaient déjà été votées en juillet et affichées, nous proposons que soit gardée uniquement la meilleure des deux notes. Même chose pour le parcours bilingue-occitan.

Sur le parcours bilingue occitan les 2 modalités étaient bien notifiées, la moyenne des 2 notes étant prise en compte pour l'UE.

2<sup>ème</sup> modification

La modification porte sur la colonne G/UE non compensables pour lesquelles il est nécessaire d'avoir au moins 10 à l'UE pour pouvoir valider le semestre et l'année. Il y a eu un décalage dans les colonnes pour le parcours général PE. Les UE 830 et 840 n'étaient pas notées compensables alors que ces UE sont bien compensables.

L'UE non compensable est celle qui porte sur maths et français au 1<sup>er</sup> semestre (UE 730).

Le président de séance propose de voter sur les modifications des 2 parcours.

**VOTE sur le parcours PE : Unanimité**  
**VOTE sur le parcours bilingue occitan : Unanimité**

### **POINT 3 – QUESTIONS DIVERSES**

Questions posées par la représentante FNEC FP FO 31, Annick CAMALET par mail en date du 07/10/2022 :

En amont de ce conseil une réponse à ces questions été apportée à la FNEC FP FO en relayant des échanges avec les étudiants. En effet ces questions avaient été posées par les étudiants directement au responsable pédagogique du site Croix de Pierre qui a répondu.

- ***Païement tardif du salaire des étudiants alternants pour le mois de septembre***

Cette question concerne le rectorat employeur. Le traitement des salaires ne pouvait se faire en septembre en revanche une avance sur salaire a été faite.

- ***Restauration sur le site de l'INSPE (cantine régulièrement fermée, suppression des formules végétariennes, taille des portions, distributeurs hors-service...)***

La RAF du site croix de pierre a apporté une réponse aux étudiants sur la portion de nourriture, la formule végétarienne et les distributeurs. G. Madar a demandé à la référente affaires sociales à la scolarité de l'Inspé de lister les aides auxquelles peuvent avoir droit nos étudiants pour les communiquer à nouveau.

La représentante FNEC FP FO confirme que sur la question de la restauration la réponse a été apportée. La question du paiement des alternants concerne effectivement le rectorat.

Par contre concernant l'organisation pédagogique du mercredi, le problème avait déjà été signalé l'an dernier. Lorsque les alternants sont à 1h30 de l'Inspé, il leur est difficile de finir à 12h et d'être à 13h45 en cours en ayant mangé, d'autant plus que certains utilisent les transports en commun.

- ***Cours du mercredi après-midi qui débutent trop tôt pour certains alternants dont les écoles sont éloignées de l'INSPE (problématique qui se posera également pour les SOPA)***

G. MADAR indique que ce point a été travaillé. Une rencontre avec les étudiants M2 est prévue lundi pour traiter au cas par cas le mieux possible. Des cours ont déjà été libérés, il reste les après-midi recherche pour lesquelles les encadrants feront les adaptations nécessaires. Il reste la position du concours blanc de français à résoudre avec les collègues de français. La règle est qu'il n'y aura plus de cours positionné sur ces mercredis après-midi sauf la recherche dont l'horaire peut être décalé.

### **QUESTIONS COMPLEMENTAIRES :**

- ***Formation pendant les vacances***

Des informations contradictoires ont circulé sur 5 jours de formation pendant les vacances. Qu'en est-il ?

N. BADORC confirme que les éléments ne sont pas encore stabilisés. La réponse première était que s'agissant de formation initiale, réglementairement elle ne peut pas avoir lieu sur le temps de vacances des stagiaires. Seule la formation continue peut-être positionnée sur ce temps. A ce jour pas d'autre information sur la position de cette formation qui doit être de 10 à 20 jours. Un groupe de travail doit se réunir lundi prochain sur ce sujet avec des représentants de la mention 1<sup>er</sup> degré.

E. GOBBE MEVELLEC précise que cette problématique ne concerne que le 1<sup>er</sup> degré

- ***Baisse de dotation horaire en arts plastiques***

Le maintien des horaires maquettes est demandé par le FNEC FP FO.

N. JESSEL précise que les maquettes étudiants sont identiques pour tous les masters quel que soit l'effectif. La question se pose en revanche pour le nombre d'heures/ enseignants pour les parcours à petits effectifs. Dans ce cas des parcours doivent être associés pour mutualiser des enseignements ce qui peut entraîner une diminution d'heures/ enseignants. Dans ce cas, il y a une négociation menée par F. Larre, DA en charge des moyens avec les parcours. Ne pas confondre « heures/ étudiants » et « heures /enseignants ».

A. CAMALET confirme que l'inquiétude porte bien sur les heures enseignants. Les collègues perdent des heures d'enseignement.

N. JESSEL souligne que ces enseignants seront tout de même payés. Effectivement dans le cas de fermeture de formation, certains se retrouvent dans une situation particulière. Un travail est fait pour que ces collègues retrouvent un service.

D. LARROUY témoigne, en tant qu'enseignant d'UT3, que cette négociation de l'enveloppe annuelle accordée à un parcours n'existe pas à UT3. A L'UT3 une étude de soutenabilité est faite par rapport aux maquettes avec des règles d'ouverture et de fermeture de parcours, il n'y a pas de renégociation possible. Il s'étonne d'un tel fonctionnement.

N. JESSEL indique que l'Inspé doit faire face à des changements réguliers (réformes, maquettes) et à des contraintes (concours) face à la stabilité des formations de l'UT3. Cependant un des objectifs serait d'arriver à avoir une situation plus stable. Elle souligne que les heures de visite, de tutorat mixte, d'encadrement de mémoire sont dépendantes du nombre d'étudiants.

D. LARROUY témoigne de la dureté de cette négociation d'heures qui pourrait être améliorée avec des règles non discutables. La mention n'est pas le bon niveau pour négocier, il faut associer tous les responsables de parcours.

N. JESSEL conclue en disant que des règles communes sont difficiles à établir au vue de la disparité des parcours.

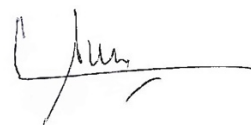
G. MADAR indique que les formations d'enseignants sont très spécifiques. Il observe que l'introduction des PFPA et des DIU conduit à une situation où le financement est dépendant des effectifs.

*La séance s'achève à 15h30.*

- *Le conseil prévu le 27/10 n'ayant plus lieu d'être (points traités ce jour) est annulé.*
- *Le conseil du 1/12 se tient trop tard pour permettre la remontée des capacités d'accueil à UT2] pour un passage au dernier CA présidé par E. Garnier le 22/11. Il a été demandé à l'UT2] que les capacités d'accueil qui relèvent de la gestion courante de l'Institut puissent être présentées au CA du 13/12, présidé par l'administrateur provisoire de l'Ut2].*

*Dans l'éventualité où cette solution ne serait pas possible, un conseil d'Inspé extraordinaire se tiendra en visio le 10/11 à 16h. - à confirmer -*

Le président du Conseil d' Inspé



Bernard SAINT-GIRONS